

L'an deux mille-vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Sandra Paillot.

**Présents** : Sandra Paillot, Pascal Mischieri, Fabrice Hasse, Sophie Hadaji-Avril (arrivée à 18h20), Elodie Chauveau, Christophe Mangé, Catherine Nioteau, Alain Scharnitzky, Xavier Svahn

**Absents** : Aurélien Cénatiempo, Frédéric Robert, Jacques Gablier, Sabrina Héraud

**Secrétaire de séance** : Elodie Chauveau

\*\*\*

Mme Elodie Chauveau est désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

**Ordre du jour :**

1. Adoption du compte rendu précédent
2. Délibérations :
  - création et suppression de poste
  - fixation du prix de vente terrains lotissement communal
  - admission en non valeur
3. questions diverses

**Adoption du compte-rendu précédent :**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**Création et suppression de poste :**

Au cours de la réunion précédente, le conseil avait accepté la demande de la secrétaire de passer son temps de travail à 35h hebdomadaires. Cette demande est passée au CST auprès du Centre de gestion qui a émis un avis favorable. Il est donc demandé au conseil municipal de confirmer

**N°23.19**

La secrétaire de Mairie occupe actuellement un poste à 30h. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail, Madame le Maire propose d'augmenter son temps de travail à 35h00 hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025

Vu l'avis favorable du CST en date du 19 septembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de supprimer un poste de rédacteur territorial pour une durée de 30 heures et de créer un poste de rédacteur territorial pour une durée de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

- **approuve** le nouveau tableau des effectifs qui suit à compter du 1er octobre 2025

grade	Durée hebdomadaire	mission	Poste vacant	Poste occupé statut	Temps de travail
-------	--------------------	---------	--------------	---------------------	------------------

**Filière administrative**

Rédacteur territorial	35h00	Secrétaire de mairie	non	titulaire	100 %
Adjoint administratif	16h00	Agence postale	non	titulaire	100 %

**Filière technique**

Adjoint technique principal 35H00 de 2ème classe	Agent polyvalent des non services techniques	titulaire 100 %
Adjoint technique 35H00	Agent polyvalent des non services techniques	titulaire 100 %

## **DELIBERATION ADOPTEE PAR 8 VOIX POUR**

### **Fixation du prix de vente au lotissement communal**

Le permis d'aménager a été obtenu. Il est bon de fixer désormais définitivement le prix de vente, d'autant plus que l'on a déjà des réservations (3 réservations fermes et une en voie). C'est un bon début.

Pour faire de la publicité, 2 grands panneaux sont commandés et seront affichés sur le terrain et dans le bourg.

Xavier Svahn propose pour avoir encore plus de publicité de contacter des agences immobilières. Pascal Mischieri lui répond que cela est possible mais que souvent les agences proposent le terrain avec la maison. Madame le Maire rajoute aussi que si l'on passe par une agence, il ya des frais supplémentaires. Elle rajoute également que les acheteurs auront des frais de notaires minorés vu qu'ils payent le terrain TTC.

### **N°24.25**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'obtention du permis d'aménager, il convient désormais de fixer officiellement le prix de vente au m<sup>2</sup>.

Elle rappelle que le choix du conseil municipal était de faire un prix attractif et qu'il avait été convenu d'être à moins de 20 € / m<sup>2</sup>. Elle propose donc un prix à 19.50 € /m<sup>2</sup> TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Fixe** le prix de vente du lotissement actuellement nommé « du Meynard sud » à 19.50 € TTC /m<sup>2</sup>.

## **DELIBERATION ADOPTEE PAR 8 VOIX POUR**

### **Admission en non valeur :**

Ce sont des dettes très anciennes (2015,2016 ou 2017) et cela est regrettable car on ne peut faire de relances, c'est trop ancien et de plus, on ne sait pas à quoi cela correspond. Ainsi, il y a une dette du SDE24, sauf qu'il n'y a aucune pièce justificative, on ne sait ce que c'est...

### **N°25.25**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à des impayés divers, il est nécessaire d'admettre en non-valeur ceux-ci pour un montant de 783.45 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **accepte** l'admission en non-valeur de la somme de 783.45 euros
- **dit** que cette somme sera payée à l'article 6541

## **DELIBERATION ADOPTEE PAR 8 VOIX POUR**

### **Questions diverses :**

#### **Jeu aire de jeu**

Le portique a été acheté mais on ne sait pas quand se feront les travaux.

**Le colombier :**

Le chantier participatif a débuté. L'ambiance est très bonne avec un très bon esprit. On travaille sur le dossier de souscription auprès de la Fondation du Patrimoine.

**Rue du centre :**

Suite à une grosse averse, il y a eu un dégât des eaux rue du Centre. Il y a comme une cuvette et donc l'eau est arrivée dans la maison en contre bas. Le propriétaire a fait marcher son assurance et donc il va y avoir une expertise. Les travaux de rénovation du réseau vont être fait pour un montant d'environ 6 000 €. Toute l'eau d'en haut (Jartouneix, Mairie et même cimetière) arrive à cet endroit.

C'est un problème récurrent aujourd'hui.

**Sophrologue :**

Le sophrologue arrête son activité dans le local professionnel, il continuera en visio et n'a donc plus besoin de ce local.

On a déjà deux personnes intéressées : une qui fait du dessin industriel et qui a besoin d'un bureau et une de l'informatique. Madame le Maire doit les recevoir toutes deux et on verra après.

**Course d'orientation :**

Il y aura une course d'orientation le dimanche 15 mars. M. Claude Frédérique, qui est trésorier d'un club à Condat sur Trincou s'était positionné pour faire une épreuve comptant pour le Championnat de France à St Germain du Salembre. Cette demande a été acceptée. Il va essayer de changer la date car cela tombe le dimanche des élections.

A noter que l'épreuve se déroulera le Samedi et le Dimanche et que c'est ouvert à tous.

**Jardin des naissances :**

Ce sera le samedi 22 novembre.

**Comité des fêtes :**

Le bureau actuel souhaite arrêter. Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le 13 octobre à 18h30.

**Réunion des associations :**

Elle aura lieu le lundi 06 octobre à 18h30.

**Calembrio :**

Il faudrait faire une réunion de démarrage le mardi 30 septembre à 18h00.

**Amicale de l'école :**

Sophie Hadaji- Avril dit que le bureau de l'amicale a été fait. Elle dit que le manque de bénévoles fait que c'est assez compliqué. Elle rajoute que l'amicale fait la vente des sapins. Elle demande si la commune peut les leur prendre. Madame le Maire répond que s'il n'y a pas trop d'écart de prix, on pourra leur prendre. Elle demande à avoir les prix.

**Nettoyage des chemins :**

Le nettoyage avec la société de chasse, ouvert à tous se déroulera le 4 octobre à partir de 8h avec un casse-croûte offert par la mairie.

**Sécurisation des abords de l'école :**

Elodie et Sophie disent que cela se passe assez bien sauf pour maitresse Anne qui n'y est pas favorable. Tout le monde rappelle qu'avant il n'y avait qu'une seule entrée et que ce sont des habitudes qui sont à reprendre. Sophie rappelle qu'il faut faire le marquage sur le parking. De plus, il y a l'aspect esthétique, tout le monde trouve cela très joli. Il reste tout de même quelques travaux d'embellissement encore à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.